

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/02/2019

PRESENTS

A .MEULOT - J. PELICOT – N. GUESNAULT – L. TRAVERS – R. CHESNEAU – F. ROBBE – J.AUBUSSON – G. PANTIN – L. RUELLE – C. MOREAU – C. GOULESQUE – E. POUDELET – A. FLORENCE

ABSENTS

S. ROUMEAS – C. PAIN pouvoir à A. MEULOT

Monsieur le Maire demande au conseil la possibilité de rajouter un point en finances à l'ordre du jour.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Approbation du conseil précédent à l'unanimité.

I.FINANCES

- Modification de la répartition des dépenses d'investissement autorisées avant l'adoption du budget 2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier les montants de la répartition des dépenses en investissement de la délibération 2019_01, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, suite à la réception de factures dont les montants sont supérieurs aux prévisions.

Le conseil vote à l'unanimité

Arrivée de Madame S. ROUMEAS à 20h36

- Instauration du principe de la redevance réglementée pour chantiers provisoires

Monsieur le maire donne connaissance aux membres du Conseil du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'instaurer ladite redevance et d'en fixer le mode de calcul conformément au décret 2015-334 du 25 mars 2015 en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

II.PERSONNEL

- Tableau des effectifs

Le conseil municipal décide d'établir le tableau des emplois de la commune de Saint-Antoine-du-Rocher comme suit :

Grades	temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35/35ème	X	
Adjoint administratif territorial	35/35ème	X	
Adjoint administratif territorial	35/35ème	X	
Adjoint administratif territorial	17/35ème	X	
Agent de Maîtrise Principal	35/35ème	X	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35/35ème	X	

Adjoint technique territorial	35/35ème	X	
Adjoint technique territorial	35/35ème	X	
Adjoint technique territorial	35/35ème	X	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	21/35ème	X	
Adjoint technique territorial	11/35ème	X	
Adjoint technique territorial	6.56/35ème		X
Adjoint territorial d'animation	6.60/35ème	X	
Adjoint territorial d'animation	6.60/35ème	X	
Adjoint territorial d'animation	14/35ème	X	
Adjoint territorial d'animation	6.60/35ème		X
Adjoint territorial d'animation	6.60/35ème		X
Adjoint territorial d'animation	12,5/35ème	X	
Adjoint territorial d'animation	20/35ème	X	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	32/35ème	X	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	33/35ème	X	

- **Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités**

Le conseil municipal vote à l'unanimité :

Le recrutement d'agents contractuels dans les grades de :

- adjoint d'animation territoriale relevant de la catégorie C, échelle C1 pour une période de 4 mois, rémunéré par rapport au 2^{ème} échelon du grade de recrutement, indice brut 350.

- adjoint technique territorial relevant de la catégorie C, échelle C1 pour une période de 4 mois, rémunéré par rapport au 1^{er} échelon du grade de recrutement, indice brut 348.

Pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, ces agents assureront des fonctions à temps non complet dans les deux cas.

Le conseil vote à l'unanimité.

III.URBANISME

- **Droit de Prémption Urbain**

La commune n'exerce pas de droit de préemption sur les ventes suivantes :

- D'une maison au 10 rue des Bondonneau
- D'un corps de bâtiments à Aigrefin.

- **Dénomination des voies de la commune**

En raison de l'installation de la fibre optique, les lieux-dits doivent impérativement avoir des noms de rues et des numéros.

En conséquence, le tableau des dénominations de voies est remis à chaque conseiller pour approbation.

Le conseil vote à l'unanimité.

IV. INTERCOMMUNALITE

- Modification des statuts de la CCGCPR

Compte tenu de la requalification du mercredi en temps périscolaire, il a été décidé une modification des statuts compétence optionnelle.

Il convient également de faire une modification des statuts afin de tenir compte de la notion d'intérêt communautaire entérinée lors du conseil communautaire du 19 décembre 2018.

Le conseil vote à l'unanimité

Modification des statuts du SIEIL

En raison de l'adhésion de la communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire, il convient d'approuver la modification des statuts.

Le conseil vote à l'unanimité.

V. AFFAIRES GENERALES

- Approbation du règlement du cimetière

Le règlement ayant été envoyé à chaque conseiller précédemment, ces derniers sont invités à se prononcer et à voter le dit règlement.

Après débat, le conseil vote par 2 voix contre, 4 abstentions et 9 voix pour l'approbation du règlement.

Suite aux remarques, Monsieur POUDELET Eric et Madame ROUMEAS Suzel s'associeront à Madame ROBBE Francine pour revoir certains points du règlement et une modification sera proposée pour le prochain conseil.

VI – DIVERS

A.MEULOT

Invitation à l'inauguration de la médiathèque de Cérelles le 22/03/2019 à 18h40

Lecture d'un mail de Monsieur JF ROUSSEAU sur l'interdiction d'utiliser les pesticides par les agriculteurs.

Information sur le planning des festivités 2019 en l'honneur de L. de VINCI.

Les travaux de la salle de sports ont repris et ceux du city stade ont démarré.

La pelouse du stade nécessite une réfection complète mais compte tenu du planning des matchs en 2019, cela ne se fera qu'en Mars ou Avril 2020.

S. ROUMEAS

A assisté à la commission d'attribution des places en crèche : les deux crèches affichent complet.

Le projet de crèche de St Paterne Racan qui a été étudié pour 10 berceaux et un bureau RAM verra son ouverture en 2020.

La bibliothèque municipale organise une exposition sur les amérindiens du 15 au 17 mars 2019.

Des interactions sont prévues avec l'école et un pot de clôture offert par la mairie aura lieu le dimanche 17 mars à 18h.

Le carnaval des enfants sera sur le même thème.

S.ROUMEAS s'interroge sur le bienfondé de l'abattage des arbres situés en bordures de rivière sur les terrains de Madame LECAMP et les éventuelles conséquences qui pourraient en découler.

Avait-elle le droit de le faire ?

A.FLORENCE

Regrette que le city stade ne soit pas complètement ouvert pendant la période des congés d'été.

M. CHESNEAU explique qu'en raison des travaux de la salle des sports et du tennis, il risque d'être endommagé.

E. POUDELET

Le plan particulier de mise en sûreté a eu lieu le 1^{er} février 2019 à l'école, tout s'est bien déroulé. Constate que le jardin Barillet Deschamps n'a pas le nombre de bulbes promis, à revoir avec le paysagiste.

N. GUESNAULT

A participé à une réunion du SIEIL qui propose aux Communautés de communes ou aux communes de nouveaux services appelés PCRS concernant le relevé de réseaux, d'éclairage, de signalisations, de mobiliers urbains etc, moyennant une cotisation par habitant selon le programme choisi.

Deux notes synthétiques d'informations du SIEIL sont remises en séance pour être annexées au compte rendu.

Assistera à une réunion de secteur le 7 mars 2019 et Monsieur le Maire souhaite, faire remonter, à cette occasion, certaines doléances, notamment de temps d'intervention pour certains chantiers.

Prochain comité syndical le 12 mars 2019.

J. PELICOT

A assisté à une réunion du SATESE et informe qu'une diminution des cotisations communales a été votée.

A assisté à la commission économique de la CCGCPR et informe que des terrains ont été vendus, qu'un projet de photovoltaïques sur deux zones de Polaxis se concrétise.

Qu'un projet d'installation de gaz naturel et d'un poste d'hydrogène est en cours.

R. CHESNEAU

L'isolation de la classe de CE2, le changement de fenêtres à double vitrage et l'installation d'une VMC double flux, pour un montant de 37000€ sont éligibles à la subvention du FDSR socle pour environ 15000€ et d'une subvention du SIEIL non connue à ce jour.

L. RUELLE

La population de ragondins est en augmentation dans les lagunes et proviennent essentiellement du golf. Il faut donc prévoir une réunion avec le directeur du golf afin d'évoquer le problème.

Monsieur le Maire en prend acte et contactera le directeur.

C. MOREAU

Confirme la réunion du Téléthon le 07/03/2019 à 19h

A assisté à une commission « communication » à la Communauté de communes et a fait remonter que les nombreuses demandes de renseignements, à des dates différentes, pour les mêmes sujets entraînent des erreurs de retranscriptions et les délais de réponse sont souvent trop courts.

Informe qu'il y aura deux évènements importants en 2020, les 10 ans de la salle des 4 vents et les 20 ans de la Communauté de communes. Mais, du fait des élections municipales en 2020, ces évènements seront peut-être célébrés en 2019.

Une newsletter a été éditée pour les agents de la communauté de communes et a été bien accueillie.

Proposition d'une newsletter à destination des élus.

Fin de conseil à 22h30

Prochain conseil le 28/03/2019 à 20h30

